LE MALESHERBOIS
Commune nouvelle

LETTRE d'info

LA LETTRE D'INFO DE LA COMMUNE NOUVELLE « LE MALESHERBOIS »

N° 01 - SEPT 2017

C'est la rentrée ! Découvrez la nouvelle saison culturelle

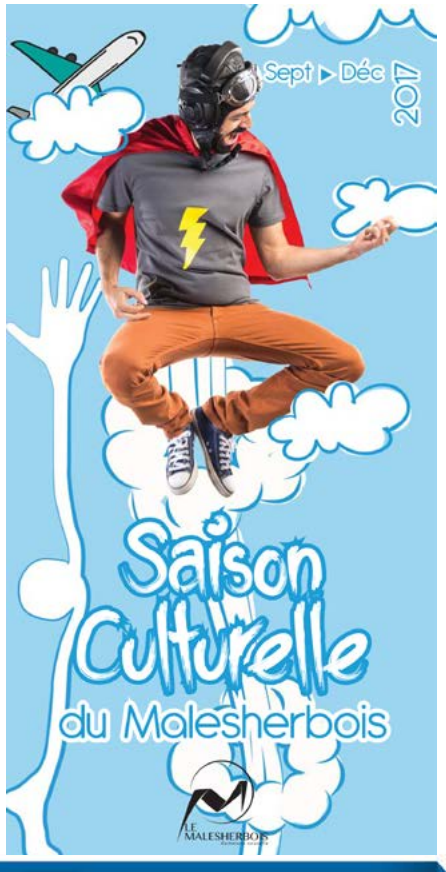

Ville Le Malesherbois
www.ville-lemalesherbois.fr

La Ville «Le Malesherbois» lutte contre les logements insalubres. Explications.

Le 21 décembre 2016, le Ministère du Logement a annoncé la mise en place d'une obligation pour les propriétaires de demander une autorisation avant de mettre leur bien en location dans certaines communes.

Ce nouveau dispositif permet aux communes qui le souhaitent de réaliser des contrôles pour vérifier la bonne qualité des logements et de donner leur accord, ou non, avant une mise en location. Une mesure qui a pour objectif de lutter contre l'insalubrité de certaines locations et contre les marchands de sommeil.

Force est de constater que le nombre de logements insalubres augmente sur la commune. Alertée à maintes reprises par des locataires, par l'Agence Régionale de la Santé, la Ville « Le Malesherbois » a donc décidé de faire la chasse aux propriétaires bailleurs indélicats et aux marchands de sommeil.

Ce dispositif sera applicable **dès le 1er janvier 2018**. Les formulaires seront téléchargeables sur le site de la Ville et disponibles dans les accueils des mairies déléguées.

Propriétaires bailleurs : avez-vous votre permis de louer ?

Le propriétaire concerné par la mesure devra déposer une demande d'autorisation et recevra un récépissé de sa demande. Les propriétaires devront remplir un formulaire type et annexer le dossier de diagnostic technique à la déclaration. La commune dispose ensuite d'un mois pour autoriser ou non la mise en location du logement. Il faut également préciser qu'en l'absence de réponse de la commune dans le délai d'un mois, le propriétaire est implicitement autorisé à louer son logement.

Le maire de la commune peut refuser ou soumettre à conditions l'autorisation (réalisation de travaux par exemple).

L'autorisation, une fois délivrée, doit être jointe au contrat de location. Pour autant, si l'autorisation n'est pas suivie d'une mise en location dans l'année qui suit sa délivrance, celle-ci devient caduque, le propriétaire devra faire une nouvelle demande.

Les aides aux logements versées par la CAF et la MSA ne le seront, à partir du 1er janvier 2018, que sur présentation du permis de louer. En son absence, aucune aide ne sera versée, ni au locataire, ni au propriétaire bailleur.

L'autorisation préalable de mise en location doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location et jointe au nouveau contrat de location.

Le propriétaire qui met en location son logement sans avoir obtenu d'autorisation préalable de mise en location s'expose à une amende de 5 000€. Si le propriétaire persiste, l'amende peut être portée à 15 000€.

Si le propriétaire met en location son logement après un refus de mise en location, celui-ci s'expose à une amende de 15 000€.

Ces dispositions sont prévues par les articles L 635-1 à L 635-11 du code de la construction et de l'habitation.

Mise en place d'une mutuelle communale à compter du 1er janvier 2018

Au cours de ces dernières années, un nombre important de personnes a vu chuter la qualité de son accès aux soins et à la santé, en raison d'obstacles financiers mais aussi culturels ou bien géographiques. En effet, si avec la mise en place de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), les taux de renoncement aux soins avaient diminué, ils connaissent maintenant une nouvelle hausse. Les ménages dont les ressources se situent juste au-dessus des barèmes d'attribution renoncent de plus en plus à une complémentaire santé, voire aux soins.

Pour répondre aux attentes des habitants, la Ville « Le Malesherbois » a donc décidé de lancer un appel à partenariat pour mettre en place une mutuelle communale. Il s'agit de proposer, à celles et ceux qui le souhaitent, des tarifs avantageux ! Mise en place prévue pour le 1er janvier 2018.

Ce dispositif est ouvert uniquement aux Malesherbois sans condition d'âge. Si vous êtes intéressés, vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès du CCAS au **02 38 34 46 75** ou bien par courriel à l'adresse suivante **direction.social@ville-lemalesherbois.fr**

Date à retenir

Une réunion publique d'information se tiendra **le mardi 12 septembre 2017 à 16h** au Centre Culturel « Le Grand Ecrin ».

Un tarificateur est en ligne sur le site pour découvrir, de chez soi, les garanties et tarifs. Il permet 7 j/7 et 24 h/24 de comparer les offres en fonction de ses besoins et de son profil. www.mondepartementmasante.org

LOIRET santé

Mutuelle pour les Loirétains

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi, en partenariat avec ACTIOM, association d'assurés, il propose une complémentaire santé, Loiret Santé, **à petit prix et accessible pour tous ses habitants**.

Ce projet est né de la volonté du Loiret de renforcer l'accès aux droits de ses administrés, et notamment pour les publics les plus fragiles souvent exclus du système médical. L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins pour raison financière.

Qui peut en profiter ?

Pour bénéficier de Loiret Santé, il faut habiter le département du Loiret (résidence principale ou secondaire) ou y être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral ; être membre d'Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actiom). La cotisation annuelle s'élève à 12 euros.

Les avantages de Loiret Santé

- des tarifs mutualisés et attractifs
- des solutions personnalisées
- pas de sélection médicale et aucun questionnaire de santé
- des prestations sans délai de carence
- l'assistance santé 24h/24h
- le tiers payant (pas d'avance de frais).

Des permanences à la Maison de Ville et des Associations à Malesherbes

Un conseiller se tiendra également à votre disposition à la Maison de ville et des Associations 19/21 Place du Martroy à Malesherbes, le lundi de 14h à 16h30 aux dates suivantes :

Lundi **18 septembre**
Lundis **2, 16 et 30 octobre**
Lundis **13 et 27 novembre**
Lundi **4 décembre**

Forum « Tous en route vers nos droits au Malesherbois »

La Ville « Le Malesherbois », avec le concours des services de l'Etat et du Syndicat de Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais, organise le forum « Tous en route vers nos droits au Malesherbois » qui se tiendra le **vendredi 20 octobre 2017 de 15h30 à 20h** – dans le haut de la Coulée Verte (près du city stade). En cas d'intempéries, le Forum se tiendra dans les salles du Grand Ecrin.

Les habitants seront invités à rencontrer et/ou découvrir les différents organismes positionnés sur l'ouverture des droits, sous la forme d'un « parcours des droits » qui sera installé dans le centre culturel et ses abords.

Les organismes et associations présents feront un diagnostic des droits accessibles et présenteront leurs actions. Vous serez accueillis et orientés à travers les différents stands par des travailleurs sociaux.

Les tarifs de la restauration scolaire ont été révisés et seront applicables dès le 4 septembre 2017.

Le mode de calcul a été entièrement revu. Le barème a été modifié et des tranches supplémentaires ont été créées afin qu'un plus grand nombre de familles puisse bénéficier d'un tarif différent en fonction de leurs revenus. Ainsi, plus votre quotient est élevé, plus votre participation augmente. A l'inverse, plus votre quotient est faible, plus votre participation diminue. Le solde étant pris en charge par la collectivité. Pour information : le coût de production d'un repas est estimé à 9 €/j et par enfant.

QUOTIENT FAMILIAL à la date du 4 septembre 2017	**Tarifs**
inférieur à 353 €	**1.25 €**
de 354 à 689 €	**2.97 €**
de 690 à 1078 €	**3.83 €**
de 1079 à 1333 €	**4.45 €**
Supérieur à 1334 €	**4.70 €**

Déjà mis en place dans les accueils de loisirs, ce nouveau mode de calcul se veut être plus juste pour les familles. Le Conseil Municipal du Malesherbois réaffirme sa volonté de garantir l'accès des services à tous les habitants.

Pensez à transmettre cette information au service de la restauration scolaire le plus tôt possible à l'Espace Enfance rue de la Vallée Doudemont à Malesherbes.

Infos pratiques

> Réouverture de l'Accueil Juridique
à compter du lundi 2 octobre 2017
à la Maison de Ville et des Associations à Malesherbes
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
et un samedi sur deux (de 9h30 à 12h) - uniquement sur rdv
Tél. 02 38 34 46 76

> Service social du Malesherbois à la mairie déléguée de Malesherbes
du lundi au vendredi
9h à 12h30 et 14h à 17h (sauf le mardi 18h) - fermé le jeudi matin
Tél. 02 38 34 46 75

> Permanences sociales à la Maison de Ville et des Associations à Malesherbes

CARSAT (retraite)
2ème lundi du mois sur rdv
Tél. 39 60

CPAM*
Mercredi et jeudi
de 9h à 12h sans rdv
et de 13h30 à 16h30 sur rdv
Tél. 36 46
* les permanences sont fermées pendant les vacances scolaires.

Mission Locale (16 à 25 ans)
Jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf vendredi 16h)
Tél. 02 38 30 78 06

ADIL 45
infos sur le logement
1er jeudi du mois de 10h à 12h sur rdv
Infos sur l'énergie
le dernier mardi du mois
de 13h45 à 16h45 sur rdv
Tél. 02 38 62 47 07

Astuce : à découper et à conserver

AGENDA DES SORTIES

FORUM DES ASSOCIATIONS
Samedi 9 septembre 2017
de 10h à 17h au Grand Ecrin

CANCER DU SEIN : PARLEZ-EN !
Stand d'information sur le marché de Malesherbes
Mercredi 27 septembre 2017
de 9h à 12h

OCTOBRE ROSE : participez !
Dimanche 1er octobre 2017
de 10h à 13h
Départ du centre culturel : rando, course à pied et VTT
Echauffement en musique avec Zumba par l'association Loisirs et Culture

LES MUSES théâtre musical
Jeudi 12 octobre 2017
à 19h à la Bibliothèque municipale
Entrée libre

AMOK théâtre
Dimanche 19 novembre 2017
à 15h au Grand Ecrin
Ouverture de la billetterie
le lundi 16 octobre dès 14h
Tarifs adulte : 20 € et 10 € pour les moins de 18 ans et étudiants

ART EN MAINVILLIERS
Dimanche 19 novembre 2017
de 10 h à 18 h : exposition peintures, sculptures, photos et autres arts plastiques dans l'église Saint Laurent et la Salle polyvalente de Mainvilliers.
Entrée gratuite

CONCERT DE NOËL
Mercredi 6 décembre 2017
à 18h30 au Grand Ecrin
Entrée libre

MARCHE DE NOËL
Samedi 16 décembre 2017
de 10h à 17h dans les rues du centre-ville de Malesherbes

AGENDA DES PITCHOUNES

HEURE DU CONTE
un mercredi par mois de 15h à 16h,
20 septembre, 18 octobre,
15 novembre et 20 décembre
Entrée libre

SPECTACLE DE NOËL
Mercredi 13 décembre 2017
à 17h30 au Grand Ecrin
Tarif unique : 2 €

Réunions publiques 2017

Venez dialoguer et échanger avec vos élus !

mardi 3 octobre à 19h
salle Hélios à Coudray
pour les habitants de Coudray, Labrosse et Manchecourt

mardi 10 octobre à 20h30
au Centre Culturel « Le Grand Ecrin »
pour les habitants de Malesherbes

mardi 17 octobre à 19h
salle des fêtes d'Orveau-Bellesauve
pour les habitants de Mainvilliers, Nangeville et Orveau-Bellesauve

Afin de préparer chacune de ces rencontres et de vous apporter une réponse précise, vous pouvez d'ores et déjà transmettre vos questions au service communication à l'adresse communication@ville-lemalesherbois.fr

La nouvelle Saison Culturelle

LES MUSES

théâtre musical
Jeudi **12 octobre** 2017 à 19h
à la Bibliothèque municipale
Entrée libre

Et si la Joconde de De Vinci, la Vénus de Botticelli, la Petite Danseuse de Degas et la Marilyn Monroe d'Andy Warhol pouvaient s'incarner, s'évader et prendre vie hors de leur cadre?
Ces quatres célèbres muses aspirent à une autre chose, espèrent se libérer des cadres dans lesquels on les retient. La nuit, quand le musée dort, elles profitent de l'absence des Hommes, pour vivre sans entrave.

Alexis Moncorgé : Molière 2016 de la révélation masculine pour son rôle dans « Amok ».

AMOK

théâtre
Dimanche **19 novembre** à 15h
au Centre Culturel «Le Grand Ecrin»
Tarifs : 20 € et 10 € pour -18 ans et étudiants

Un moment de théâtre bouleversant, fascinant qui nous laisse à bout de souffle joué par Alexis Moncorgé, petit-fils de Jean Gabin.

Une nuit de mars 1912, sur le pont d'un navire qui file vers l'Europe, un homme, au secret trop lourd à porter, se confie à la faveur de l'obscurité. Ce jeune médecin fuit la Malaisie où il a exercé durant cinq années, jusqu'au jour où une mystérieuse femme est venue solliciter son assistance.

Programme à retirer à l'Office de Tourisme, en mairies et au siège de la Commune Nouvelle.Disponible également sur www.ville-lemalesherbois.fr